

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2013

DCM N° 13-07-04-18

Objet : Carrefour giratoire route de Woippy : convention avec le Département de la Moselle.

Rapporteur: M. TRON

L'échangeur de Metz-Nord est l'un des lieux de la ville les plus complexes en matière de circulation. Son aménagement, dicté par la circulation automobile, créait jusqu'à présent un effet de frontière entre les quartiers. Grâce à l'opportunité offerte par la création de la voie METTIS, un projet de réaménagement a vu le jour, visant au désenclavement des quartiers et à l'amélioration de la séparation des flux de déplacements doux, des flux automobiles urbains et autoroutiers, pour la sécurité de tous les usagers.

Ces travaux ont consisté notamment en la création d'un giratoire à l'extrémité de la route de Woippy et en la modification des bretelles d'accès à l'autoroute en direction de Nancy.

Ces travaux impactant des voiries du Département de la Moselle, le Conseil Général de la Moselle a été étroitement associé par la Ville de Metz sur ce projet, collaboration qui se traduit aujourd'hui dans une convention qui définit les modalités de gestion et d'entretien ultérieur du carrefour giratoire nouvellement créé sur la rue des Alliés, reliant celle-ci à la route de Woippy, à la rue Georges Weill et à la bretelle autoroutière.

Afin de conserver une logique d'itinéraires départementaux entre la route de Woippy et la rue des Alliés, les services techniques des collectivités proposent que la domanialité de ce giratoire soit conservée par le Département, qui assurera la gestion et l'entretien des chaussées des routes départementales ainsi que de l'anneau du giratoire, tandis que la ville prendra en charge la gestion et l'entretien de l'espace paysager central, de l'éclairage public, de la signalisation et des autres équipements, selon la convention en annexe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

VU le projet de convention en annexe,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2012 approuvant les orientations stratégiques du plan-guide du Quartier de Metz-Nord/Patrotte

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à améliorer les circulations et la sécurité de tous les usagers sur l'échangeur de Metz-Nord,

CONSIDERANT l'intérêt à disposer de règles claires de gestion et d'entretien entre gestionnaires routiers, permettant d'offrir aux usagers un niveau de service optimal sur les espaces gérés conjointement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention, présenté par le Département de la Moselle, relatif à la création, à la gestion et à l'entretien ultérieur du carrefour giratoire créé entre la rue des Alliés, la route de Woippy, la rue Georges Weill et la bretelle autoroutière.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, et notamment ladite convention.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Cellule de Gestion Mobilité et Espace Public
Commissions : Commission des Travaux et Domaines
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ